



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

### DELIBERATION N° 10/14092023

**OBJET : MUTATION FONCIERE SUR LE SECTEUR DE LA POINTE DES CHATEAUX -  
INFORMATION SUR LE LANCEMENT D'UN APPEL A PROJET POUR LA CESSION DE LA  
PARCELLE CADASTREE CD 287 EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE  
HOTELIERE**

Nombre des conseillers en exercice	<b>38</b>
Présents	<b>23</b>
Procurations	<b>08</b>
Votants	<b>31</b>
Abstentions	<b>00</b>

**NOTA :** Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

**Etaients présents :** M. DOMEN Bruno (Maire), M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint), M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), Mme PLANESSE Nadine (5<sup>ème</sup> Adjointe), M. BADAT Rahfick (6<sup>ème</sup> Adjoint), M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9<sup>ème</sup> Adjointe), M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint), Mme ALEXANDRE Marie, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, Mme VEMINARDI Mylène, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, M. EUZET Jean-Paul, M. VIRAMA Stéphane, Mme VION Marie-Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, Conseillers municipaux.

**Etaients représentés :** Mme DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe), *procuration* à M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7<sup>ème</sup> Adjointe) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller), Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint), Mme ZITTE Nicolette (Conseillère) *procuration* à Mme VEMINARDI Mylène (Conseillère), Mme BARBIN Suzelle (Conseillère), *procuration* à Mme DOMPY Brigitte (Conseillère), Mme SINAPAYEL Marie Josée *procuration* à Mme LENCLUME Marjorie (Conseillère), M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller), M. HODGI Claudio (Conseiller), *procuration* à M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint).

**Absents :** Mme BERNON Nadège (2<sup>ème</sup> Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère), Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère), M. ABAR Dominique (Conseiller), M. ELLIN Fabrice (Conseiller), M. FELICITE Roland (Conseiller), M. MULQUIN Christophe (Conseiller).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint) a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et vingt-trois minutes.

**DELIBERATION N° 10/14092023****MUTATION FONCIERE SUR LE SECTEUR DE LA POINTE DES CHATEAUX  
SUR LE LANCEMENT D'UN APPEL A PROJET POUR LA CESSION DE LA PARCELLE  
CADASTREE CD 287 EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE HOTELIERE***Direction Aménagement et Développement / Foncier-Aménagement***Le Maire expose :**

La Commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée CD 287 située à la Pointe des Châteaux. Cette parcelle, d'une superficie cadastrale de 7 981 m<sup>2</sup>, est classée en zone AUt au PLU en vigueur.

Le secteur AUt du PLU a pour vocation d'accueillir des équipements touristiques.

Par conséquent, il est envisagé de lancer une procédure d'appel à projet pour la cession dudit terrain en vue de la construction d'une résidence hôtelière destinée à renforcer et à diversifier l'offre locale d'hébergements touristiques.

Il est à noter qu'une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère du projet et sa qualité architecturale.

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose notamment que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune ;

Vu l'article L 2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose que les personnes publiques gèrent librement leur domaine privé ;

Considérant que les ventes immobilières du domaine privé des collectivités territoriales échappent aux dispositions sur la commande publique, la Commune détient par conséquent le libre choix quant à la procédure de cession à mettre en œuvre d'une part et quant à son acquéreur d'autre part.

En vue de définir les conditions et les modalités afférentes à la cession de la parcelle cadastrée CD 287, un cahier des charges et un règlement d'appel à projet ont été élaborés pour servir de cadre à la consultation.

**Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :**

- DE PRENDRE ACTE du lancement d'une procédure d'appel à projet pour la cession de la parcelle CD 287 en vue de la construction d'une résidence hôtelière.

**Après en avoir été informé,  
le Conseil Municipal,**

- PREND ACTE du lancement d'une procédure d'appel à projet pour la cession de la parcelle CD 287 en vue de la construction d'une résidence hôtelière.

**Pour extrait certifié conforme,**

**Saint-Leu, le 25 SEP. 2023**

**Le Président de séance,**



**Bruno DOMEN**

